



Institut national
de la recherche
scientifique

Appel d'offres AO # AOP20241108EB-SRM-RK-AFSB

ADDENDA #3

Le 2 décembre 2024

AFSB-RÉAMÉNAGEMENT DE BUREAUX AUX BÂTIMENTS 18 ET 70-LOT 1

CLARIFICATION 1 : veuillez prendre note des documents suivant :

- Addenda ME-02
- Addenda ME-03
- Plans_Elec_Addenda ME-02
- Plans_Elec_Addenda ME-03
- INRS_LOT 01_ADD-A02_DESSINS ARCH_20241128
- INRS_LOT 01_ADD-A02_SECTION 00 09 02_20241128.
- Plans_Mec_Addenda ME-03

Question 1 : Il n'existe aucune mention de silencieux au devis. Peut-on avoir plus d'information (matériaux, protection de ceux-ci, etc.)

Réponse 1 : Une section de devis concernant les silencieux sera ajoutée dans un addenda ME-02.

Question 2 : La série bâtis d'aluminium demander dans le devis (série #65 A. D. Prévost, 4500 Alumico & 450 Kawneer) ne peut pas recevoir le verre 12mm tel que demander dans le devis vitrage. Nous pouvons installer du verre 6mm ou 10mm.

Ce que je vous propose c'est une soumission avec un bâtis d'aluminium d'une des 3 choisi par l'architecte avec du verre 6mm ou 10mm. Ou bien je vous propose la série #25 de A. D. Prévost ou la série #200 Alumico avec du verre 12mm. Voir p.j. de la série 200 et la série 25 de A. D. Prévost.

Réponse 2 : Le verre indiqué dans le devis d'architecture (dans la section 08 80 00) sera modifié pour spécifier du verre trempé 10mm. Ce sera corrigé dans un ADD-A02.



Institut national
de la recherche
scientifique

Appel d'offres AO # AOP20241108EB-SRM-RK-AFSB

Question 3 : Serait-il possible d'avoir les dimensions des ascenseurs?

Réponse 3 : Au bâtiment 18, l'ascenseur mesure 2172mm de profondeur x 1638mm de largeur. Au bâtiment 70, Les deux cages d'ascenseurs mesurent 1295mm de profondeur x 2032mm de largeur, et le monte-charges mesure 2290mm de profondeur x 1370mm de largeur.

Question 4 : Je vous adresse la présente lettre pour soumettre une proposition d'équivalent dans le cadre du projet de "AFSB-RÉAMÉNAGEMENT DE BUREAUX AUX BÂTIMENTS 18 ET 70-LOT 1" plus précisément pour le produit spécifié des Panneaux acoustiques de type PA1 et PA2 Section de devis: 09 80 00. Ci-joint, vous trouverez un tableau comparatif détaillé entre les panneaux spécifiés et nos panneaux Alpha-akupanel et ALPHA-Glass. Nous avons également inclus la fiche technique complète de notre produit pour votre examen approfondi.

Réponse 4 : Pour les panneaux PA2, l'équivalent soumis de "Akupanel" est accepté et sera ajouté en addenda.
Pour les panneaux PA1, le test CAN-ULC- S102 n'a pas été reçu. Cela dit, cette demande d'équivalence est refusée pour les panneaux PA1.

Question 5 : Serait-il possible de clarifier les dimensions exactes des panneaux PA2 & PA1 muraux pour les bâtiment 18 aile B (RDC) et aile H (sous-sol)

Réponse 5 :

- Pour les dimensions des panneaux acoustiques PA2, se référer au détail 1 de la feuille A202 des plans d'architecture. Les dimensions indiquées des panneaux sont de 1220mm x 610mm et de 1220mm x 610mm.
- Pour les dimensions des panneaux acoustiques PA1, se référer à l'article 2.1.2.2 de la section 09 80 00 du devis d'architecture.

Question 6 : Voici une demande d'équivalence pour les silencieux. Vous trouverez ci-joint le catalogue de silencieux d'Ingénia Technologie

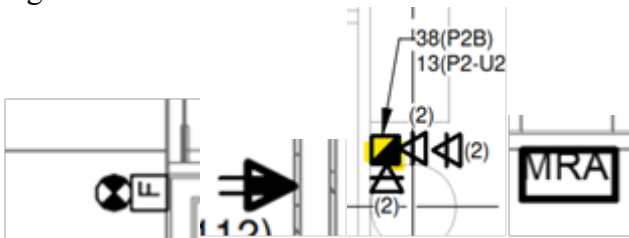
Réponse 6 : Cette demande est acceptée, le fabricant Ingénia sera ajouté à la liste des produits acceptables au devis à l'addenda ME-02.

Appel d'offres AO # AOP20241108EB-SRM-RK-AFSB

Question 7 : Il n'y a aucune indication concernant la quincaillerie des portes à fournir.

Réponse 7 : Voir l'addenda ADD-A01 pour toutes les spécifications concernant la quincaillerie de porte à fournir.

Question 8 : Veuillez préciser les descriptions des 4 items qui ne se retrouvent pas à la légende :



Réponse 8 : : En partant de la gauche vers la droite, ces items représentent: Klaxon combiné avec avertisseur visuel; Prises électriques doubles 15/20A, 125V, Configuration 5-20R installée à 1200mm (47 pouces) du plancher; Colonette de services; et module de relai adressable.

Question 9 : Besoin de plus d'information / description de l'aéroconvecteur : addenda en mécanique/électricité (ME-03).

Réponse 9 : L'aéroconvecteur est 4kW à 208V et doit répondre aux critères suivants: Appareils de chauffage à air pulsé selon les indications.

Le boîtier et le panneau avant seront de type robuste, de calibre approprié avec débouchures.

Éléments chauffants assurant un chauffage instantané.

Protection thermique à réarmement automatique.

Moteur sous bâti complètement fermé, lubrifié à vie. addenda en mécanique/électricité (ME-03).

Question 10 : Dans le devis mécanique section 23 20 00 article 3.5 il est demandé le nettoyage complet du réseau de tuyauterie (incluant les portions existantes)
-Est-ce exact ?

Réponse 10 : C'est le nettoyage des portions affectées par les travaux seulement, par contre il faut des échantillons avant et après pour le réseau global.

Appel d'offres AO # AOP20241108EB-SRM-RK-AFSB

Question 11 : Est-ce que cela s'applique à la bâtisse 18 et la bâtisse 70 ?

Réponse 11 : OUI

Question 12 : Est-ce INRS qui se chargera de remplir les réseaux incluant les produits chimiques pour le traitement d'eau ? Svp clarifier et expliquer.?

Réponse 12 : À la responsabilité de l'entrepreneur

Question 13 : 2. Les travaux sont prévus de janvier à mai 2025, et les travaux de plomberie sont sur les réseaux de chauffage. Pouvez-vous nous confirmer si les coupures, vidanges et remplissages des réseaux existant pour nos raccordements seront fait par INRS ?

Réponse 13 : À la responsabilité de l'entrepreneur

Question 14 : Seront également de jour comme stipulé dans le document d'appel d'offre article 31.6 svp ?

-Sinon pouvez-vous précisez svp ?

Réponse 14 : Oui

Question 15 : Sur plan mécanique page MT-M-BRC01 le réseau de chauffage est identifier ECA et ECR, ces acronymes n'apparaissent pas sur le plan des légendes, pouvez-vous nous confirmer de quel type de réseau précisément il s'agit svp ?

Réponse 15 : ECA = Eau de chauffage alimentation, ECR = Eau de chauffage retour, ces acronymes seront ajoutés à la légende dans l'addenda en mécanique/électricité (ME-03).

Question 16 : Au devis calorifuge section 23 07 01 article 2.1 seul le type de calorifuge P-1 pour température de 5 degré C à 200 degré C sont mentionné, et dans la section de tuyauterie de chauffage section 23 20 00 article 2.9 et au tableau P23-6, seul la tuyauterie eau jusqu'à 120 degré C est mentionné.

-Pouvez-vous confirmer que le réseau ECA/ECR et CBT mentionné sont tous les deux des réseaux fonctionnants entre une température de 5 degré C à 120 degré C svp ?

Réponse 16 : Ces réseaux fonctionnent tous à une température de 5C à 120C.



Institut national
de la recherche
scientifique

Appel d'offres AO # AOP20241108EB-SRM-RK-AFSB

Question 17 : Pouvez-vous confirmer que la tuyauterie des réseau ECA/ECR et CBT sont avec tuyauterie de cédule 40 indiqué dans le tableau P23-6 svp?

Réponse 17: La tuyauterie des réseaux est en acier cédule 40.

Question 18 : Pouvez-vous confirmer que les raccords des réseau ECA/ECR et CBT sont de catégories 150 en fer malléable comme indiqué dans le tableau P23-6 svp?

Réponse 18: Les raccords sont de catégorie 150 en fer malléable pour les diamètres allant jusqu'à 50mm ET de série standard, acier au carbone, sans couture, embouts biseautés pour les diamètres de 65 à 600mm. Le tableau sera corrigé en addenda en mécanique/électricité (ME-03).

Question 19 : Ce tableau P23-6 au niveau de la description de la tuyauterie me rend confus pour la sélection de la tuyauterie, et l'élément des RACCORDS est manquant, pouvez-vous clarifier ce tableau pour la tuyauterie et les raccords svp ?

Réponse 19: Le tableau sera corrigé dans un addenda M-03.

Question 20 : Concernant le câble de fibre optique qui est demandé en addenda. Il y a contradiction entre les articles 2.9.3 et 2.9.5. Le câble exigé est un câble OM4 multimode, mais la couleur d'un câble de ce type est Aqua. La couleur jaune est attirée à un câble monomode. Merci de confirmer que la couleur exigée est bel et bien Aqua.

2.9.3 Fibres 50/125 μm OM4, avec une gaine PVC, approuvée FT6 et CSA CMP, pour utilisation intérieure.

2.9.5 Enveloppe PVC de couleur jaune, tension de tirage jusqu'à 660 N, diamètre extérieur de moins de 10 mm.

Réponse 20: Le câble OM4 multimode doit être de couleur Aqua.



Institut national
de la recherche
scientifique

Appel d'offres AO # AOP20241108EB-SRM-RK-AFSB

Question 21 : Dans le cadre du projet cité en objet, veuillez trouver ci-dessous mes questions/commentaires.

-Concernant les panneaux en lattes de bois. (détail 4 et 3 page A751), selon notre expérience et la fiche technique, il est nécessaire de mettre en œuvre un fond de clouage a grandeur des panneaux et de les coller/clouer sur toute leur surface. (voir fiche technique jointe)

-il en est de même pour les moulures en bois massif qui encadrent ces panneaux acoustiques sinon les fixations seront visibles.

Pourriez vous valider votre détail d'installation des panneaux en latte de bois au plafond.

Réponse 21 : À la section 09 80 00 du devis d'architecture, il est demandé de mettre des fixations agencées à la couleur du feutre: voir l'article 2.2.6.

Pour ce qui est des moulures de bois au périmètre des panneaux montrés aux détails 3-4/A751 des plans d'architecture, installer des cache-vis agencés au bois, tel que demandé dans la section 06 40 00, voir article 2.7.9.

Préparé par Eric Bois.
Superviseur aux approvisionnements
Institut national de la recherche scientifique (INRS)



Institut national
de la recherche
scientifique

Appel d'offres AO # AOP20241108EB-SRM-RK-AFSB

Addenda émis lors d'un appel d'offres public visé par la LAMP

No SEAO : 20029279

Avis : AOP20241108EB-SRM-RK-AFSB

Cet addenda peut faire l'objet d'une plainte à : Autorité des marchés publics

La date limite pour formuler une plainte concernant cet addenda est :

7 décembre 2024

(Au plus tard deux jours avant la date limite de réception des soumissions)

Date d'émission de l'addenda : 2 décembre 2024

ADDENDA NO 3

**Prendre note que l'ouverture des soumissions ne sera par
reportée suite au présent addenda**

Référence aux règlements

« Tout addenda doit contenir les informations relatives au délai pour formuler une plainte visée à l'article 21.0.4 de la LCOP ou à l'article 40 de la LAMP ou indiquer si les modifications apportées aux documents d'appel d'offres découlent d'une décision de l'AMP »